

*Personnes âgées*

ministère des Services sociaux. D'autres provinces ont des secrétariats qui coordonnent les programmes et les services destinés aux personnes âgées et organisés par divers ministères. Enfin, la nomination, par les gouvernements, de gérontologues provinciaux pour fournir des conseils aux gouvernements, aux établissements d'enseignement, aux organismes de service, aux projets de recherche et autres entreprises, a augmenté le travail des organismes mentionnés chargés de définir les besoins des personnes âgées et d'établir des services à leur usage ou de participer à leur établissement.

Au niveau fédéral, le Conseil consultatif national sur le troisième âge a été institué par notre gouvernement en mai 1980. Peut-être le député avait-il fait inscrire son projet de loi avant la rentrée parlementaire d'avril 1980. Il s'est passé bien des choses ici depuis ce temps, dont la création d'un Conseil consultatif national. Son conseil d'administration composé de 18 membres, tous nommés hors des sphères gouvernementales, a pour mission de conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et de défendre les intérêts des personnes du troisième âge. Au sein même du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on a institué un bureau du troisième âge en novembre 1980. Cette centrale dessert les deux directions de la santé et du bien-être au sein du ministère et a pour principale tâche de coordonner les activités du ministère en ce qui concerne le troisième âge.

Au niveau international, les Nations Unies ont organisé une Assemblée mondiale sur le vieillissement à Vienne l'été dernier. Tous les députés à la Chambre ont reçu un exemplaire du Rapport du gouvernement canadien sur le vieillissement, préparé par un comité composé de représentants du fédéral, des provinces et des territoires et approuvé par tous les gouvernements qui ont participé à sa préparation. Chacun des pays membres des Nations Unies avait en effet été invité à préparer un tel rapport pour décrire la situation actuelle et exposer les problèmes en matière de vieillissement auxquels il devrait répondre dans les 10 à 15 années à venir. Les délégations étrangères ont favorablement accueilli le rapport canadien pour son analyse détaillée de la situation. Les problèmes qui y étaient soulevés et les besoins auxquels il recommandait de répondre concordaient avec ceux que recensait le Plan international d'action élaboré par l'Assemblée mondiale et plus tard approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Une Conférence canadienne sur le vieillissement doit avoir lieu en octobre prochain pour donner suite aux initiatives lancées par l'Assemblée mondiale et intensifier les efforts alors déployés par le Canada.

● (1550)

Des initiatives de ce genre n'ont rien d'étonnant si l'on songe aux aspects de la vie des personnes âgées qui laissent à désirer—et le député qui m'a précédé en a mentionné quelques-uns—les finances, la santé mentale et physique, la nutrition, le cadre de vie, le transport, les loisirs, l'éducation, l'emploi et la retraite ainsi que le bien-être spirituel.

La responsabilité du gouvernement fédéral dans le domaine financier est parfaitement reconnue. Il n'est pas nécessaire de répéter l'exposé présenté à la Chambre au moment où le Livre vert «De meilleures pensions pour les Canadiens» a été déposé, de même qu'il serait inutile de dire les interventions qui seront faites dans le cadre de l'étude par un comité spécial de la

Chambre de la réforme des pensions. Je le répète, je suis très heureux de faire partie de ce groupe de travail. La question de la sécurité du revenu pour les personnes âgées nous préoccupe beaucoup. En outre, le gouvernement fédéral fournit depuis des années, de concert avec les provinces, des fonds destinés à l'expansion des services de santé et des services sociaux ainsi qu'à la construction de logements et d'institutions de soins pour personnes âgées.

Néanmoins, les services médicaux et sociaux, le logement, les établissements de soins, y compris les maisons de repos dont le député qui m'a précédé a si longuement parlé, l'éducation et le reste relèvent des autorités provinciales. Par conséquent, c'est à l'échelle provinciale et locale qu'il faut planifier les installations, les programmes et les services visant à répondre aux besoins des personnes âgées.

Certains prétendent que si on donnait suffisamment d'argent aux personnes âgées, elles pourraient se débrouiller toutes seules. C'est un argument fallacieux. Cela laisse entendre que les services nécessaires existent et que les personnes âgées pourraient en bénéficier à la condition d'avoir l'argent voulu, quelle que soit la quantité ou la durée des services dont elles ont besoin. C'est parce qu'il a reconnu qu'on manquait de services de soutien pour aider les personnes âgées à vivre de façon autonome en restant dans leur milieu malgré leurs problèmes socio-économiques et physiques, que le gouvernement fédéral a établi le Régime d'assistance publique du Canada. Même s'il ne s'adresse pas uniquement aux personnes âgées ce programme joue un rôle important pour des milliers d'entre elles qui profitent des services défrayés par les autorités fédérales, provinciales et territoriales.

Les problèmes des personnes âgées sont aussi divers que ceux qui affligent l'ensemble de la société. Néanmoins, nous savons que les personnes âgées des années 80 sont différentes de celles des années 60 et 70 et que celles des années 90 seront encore plus différentes. Environ les deux tiers des personnes âgées de 65 ans et plus ne présentent aucune caractéristique distinctive, si ce n'est leur âge. La plupart d'entre elles continuent à vivre au sein de la collectivité où elles passent inaperçues. En fait, la majorité des personnes âgées peuvent continuer à jouer leur rôle dans la collectivité si la société le leur permet et les y encourage grâce à des services spéciaux. Par conséquent, l'établissement des services et des ressources nécessaires pour permettre aux personnes âgées de vivre dans la collectivité doit faire partie intégrante de toute planification.

Le programme Nouveaux horizons du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, que tout le monde connaît, a été mis sur pied il y a dix ans pour inciter les retraités à se livrer à des activités bénévoles, tant pour eux-mêmes que pour la société. C'est ainsi que nous avons vu augmenter énormément le nombre de groupes communautaires établis par les retraités et les personnes âgées ou à leur intention. Il y a entre 20 et 30 groupes de ce genre dans ma circonscription de Scarborough-Ouest et le gouvernement a été fort bien inspiré de subventionner certains services car ces vieillards ont dépensé cet argent à fort bon escient.

Bon nombre de ces groupes se sont joints à des associations provinciales et nationales de personnes âgées qui savent fort bien défendre les intérêts de leurs membres. A Scarborough même, nous avons le Conseil des personnes âgées qui est chargé de coordonner les activités du troisième âge dans cette banlieue du Toronto métropolitain qui compte 400,000 âmes.